

# Les prélèvements obligatoires dans l'Union européenne

Torsten Peters et Claude Hublart, Unité « Comptes économiques et marchés internationaux : production et analyses », Eurostat

**S**elon les statistiques du système européen de comptes économiques, harmonisées par Eurostat, le taux des prélèvements obligatoires dans l'Union européenne a atteint son plus haut niveau en 1996, à 42,4 % du PIB. Il a augmenté de 0,4 point par rapport à 1995. L'augmentation se répartit de façon à peu près égale entre les impôts et les cotisations sociales. Ces dernières n'ont jamais été aussi élevées, représentant presque 15,3 % du PIB ; la part des impôts (27,2 %) est très proche de son maximum de 1989. Aucune tendance générale ne se dégage des résultats : le taux des prélèvements obligatoires a été stable ou en diminution dans la moitié des États membres ; il a augmenté pour l'autre moitié. La Suède affiche aujourd'hui le taux le plus élevé de l'Union (55,2 %). Elle succède au Danemark.

exprimé en pourcentage du produit intérieur brut (*cf. Pour comprendre ces résultats*), a atteint 42,4 % en 1996. En hausse de 0,4 point par rapport à l'année précédente, ce taux est supérieur aux deux plus hautes valeurs enregistrées jusque-là, soit 41,9 % en 1993 et 42 % en 1995. Entre 1980 et 1996, le taux des prélèvements obligatoires dans l'Union a augmenté de 3,7 points, passant de 38,7 à 42,4 % (*graphique 1*). Sur les seize années considérées, ce taux a augmenté à douze reprises.

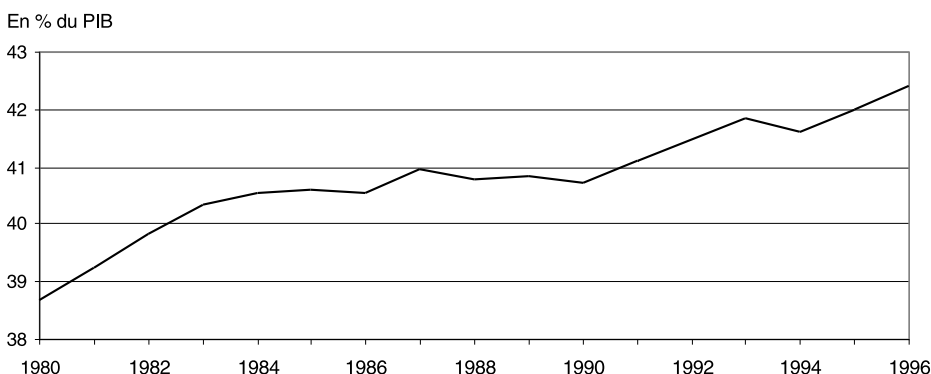
Les deux tiers des États membres ont atteint leur taux maximum au cours d'une des cinq dernières années, tandis que quatre d'entre eux (Belgique, Luxembourg, Irlande et Royaume-Uni) l'ont enregistré entre 1983 et 1985 (*tableau 1*). Si l'on compare les années 1980 et 1996, le taux des prélèvements obligatoires a surtout augmenté en Italie (+12,2 points), en Finlande (+11,9) et au Portugal (+10,6) ; il a baissé au Royaume-Uni (-0,2 point), aux Pays-Bas (-0,8) et au Luxembourg (-3,3). La France (+3,8 points) se situe au milieu de ses quatorze partenaires. Il faut cependant apprécier ces évolutions en tenant compte des niveaux absolus en début et fin de période.

## Accroissement des impôts et des cotisations sociales

Selon les dernières données mises en forme par Eurostat et disponibles pour l'ensemble des pays de l'Union européenne, le taux des prélèvements obligatoires, c'est-à-dire le total des impôts et des cotisations sociales

Au sein des prélèvements, les impôts et les cotisations sociales ont chacun augmenté. En 1996, la part des premiers a crû de

### ① Part des prélèvements obligatoires dans le PIB de l'Union européenne, 1980-1996



Source :  eurostat

INSEE  
PREMIERE

0,2 point pour atteindre 27,2 %. Après les 27,3 % de 1989, ce chiffre est le plus élevé jamais enregistré (*graphique 2*).

Entre 1980 et 1989, la part des impôts dans le Produit intérieur brut (PIB) a augmenté de presque deux points. Depuis, elle a toujours été légèrement inférieure au maximum de 1989, fluctuant dans une fourchette de 0,5 point (*graphique 2*).

En 1996, les cotisations sociales ont dépassé leur plus haut niveau, atteint l'année précédente. Leur part dans le PIB a été de 15,3 %, en augmentation

de 0,3 point (*graphique 2*). Depuis 1990, elle n'a pratiquement pas cessé de croître ; elle avait été relativement stable entre 1982 et 1989.

Ainsi, la part des impôts a augmenté surtout de 1980 à 1989 et celle des cotisations sociales à partir de 1990.

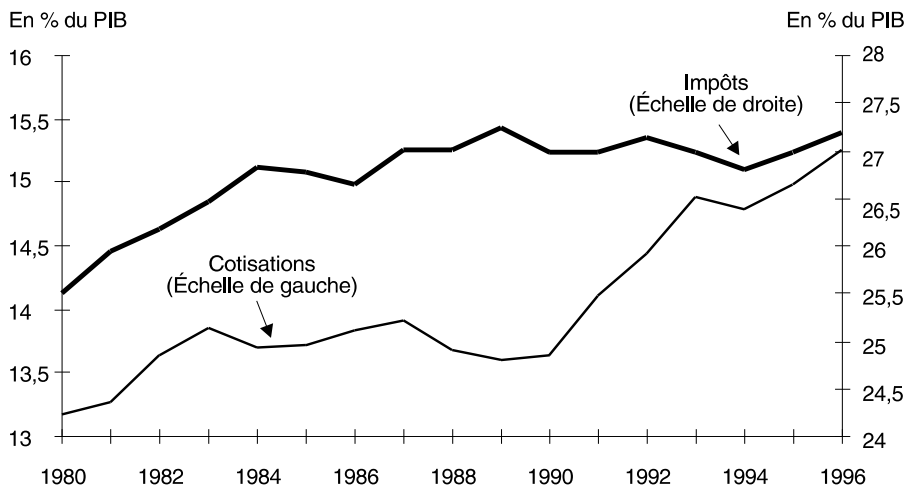
### Évolutions différentes dans les États membres...

Dans sept des treize États membres qui ont fourni des données pour 1996, le taux de prélèvements obligatoires est en hausse par rapport à l'année

précédente (*tableau 1*). L'augmentation la plus forte (+4,3 points) concerne la Suède, qui est devenue le pays de l'Union européenne affichant le taux le plus élevé. En Italie, l'augmentation a été de deux points, d'un point en France et de 0,2 point en Espagne, inférieure à la moyenne communautaire. Les taux sont restés stables en Belgique et en Irlande ; ils ont très légèrement baissé aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Les baisses les plus importantes ont été enregistrées en Allemagne (- 0,6 point) et au Luxembourg (- 0,8 point). Dans ces deux pays, les taux de prélèvements atteignaient fin 1996 respectivement 42 % et 43 % du PIB.

Impôts et cotisations sociales n'ont pas toujours évolué dans le même sens (*tableau 2*). Entre 1995 et 1996, le poids des impôts a sensiblement augmenté en Suède (+3,1 points) et en Finlande (+2,5 points) et baissé en Allemagne, au Luxembourg et au Royaume-Uni. Le taux des cotisations sociales a baissé en Belgique, en Irlande, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Finlande et au Royaume-Uni. Dans les sept autres États membres ayant fourni des données pour 1996, la part des cotisations sociales a augmenté, les hausses les plus importantes concernant l'Italie (+1,7 point) et la Suède (+1,2 point).

### ② Part des impôts et des cotisations sociales dans le PIB de l'Union européenne, 1980-1996



Source : eurostat

### ① Prélèvements obligatoires dans les États membres de l'Union européenne

En % du PIB

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Allemagne	41,6	41,4	41,5	41,0	41,3	41,6	40,9	41,1	40,8	41,3	39,5	41,2	41,9	42,4	<b>42,7</b>	42,6	42,0
Autriche	41,9	42,9	41,9	41,0	42,7	43,6	43,4	43,0	43,0	41,9	41,9	42,4	43,8	44,7	43,6	44,2	<b>45,7</b>
Belgique	44,4	44,9	46,5	46,4	47,4	<b>47,5</b>	46,9	47,3	45,9	44,4	44,7	44,8	45,0	45,7	46,8	47,0	47,0
Danemark	45,6	45,5	44,6	46,5	47,7	49,1	50,9	51,6	51,6	50,6	48,7	48,9	49,2	50,3	51,8	51,3	<b>52,0</b>
Espagne	25,8	26,8	26,7	28,7	29,1	30,2	31,1	33,2	33,5	35,4	35,4	35,7	<b>37,5</b>	36,7	36,4	35,0	35,2
Finlande	36,9	38,9	37,9	37,6	39,2	40,9	42,2	40,3	43,3	43,4	45,4	46,8	46,8	45,5	47,7	46,8	<b>48,8</b>
France	41,7	41,9	42,8	43,6	44,6	44,5	44,0	44,5	43,8	43,7	43,7	43,9	43,7	43,9	44,1	44,5	<b>45,5</b>
Grèce	:	:	:	:	:	:	:	:	:	28,5	:	29,4	30,3	30,8	31,8	:	:
Irlande	34,4	35,5	37,0	38,6	<b>39,5</b>	38,6	38,1	38,3	38,9	35,8	35,4	35,8	36,0	36,0	36,7	34,5	34,5
Italie	30,7	31,7	34,1	35,9	35,0	34,8	35,3	36,1	36,6	38,3	38,8	39,9	42,1	<b>43,5</b>	40,7	40,9	42,9
Luxembourg	46,3	47,8	49,2	<b>51,8</b>	50,1	46,6	43,9	44,4	42,9	42,0	43,2	42,5	41,7	43,8	44,2	43,8	43,0
Pays-Bas	46,0	45,4	46,3	47,2	45,7	45,5	45,9	48,2	<b>48,4</b>	45,4	45,1	47,5	47,4	<b>48,4</b>	46,2	45,3	45,2
Portugal	25,6	27,1	28,6	30,3	30,0	29,3	30,9	30,1	31,9	32,4	33,1	34,5	<b>36,9</b>	35,4	33,5	36,2	:
Royaume-Uni	36,1	38,2	38,7	38,4	<b>38,8</b>	38,5	37,8	37,1	36,9	36,7	37,0	36,4	35,1	34,1	34,8	36,1	35,9
Suède	49,1	50,0	49,2	50,4	50,2	50,0	51,8	54,6	54,6	<b>56,3</b>	55,8	52,8	51,2	50,3	49,9	50,9	55,2
<b>Europe à 15</b>	<b>38,7</b>	<b>39,2</b>	<b>39,8</b>	<b>40,3</b>	<b>40,5</b>	<b>40,6</b>	<b>40,5</b>	<b>41,0</b>	<b>40,8</b>	<b>40,9</b>	<b>40,7</b>	<b>41,1</b>	<b>41,6</b>	<b>41,9</b>	<b>41,6</b>	<b>42,0</b>	<b>42,4</b>

: donnée non disponible

Lecture : la valeur la plus élevée pour chaque pays est en gras.

Source : eurostat

### ... et différences considérables de niveau

Les niveaux absolus des prélèvements obligatoires varient considérablement d'un pays à l'autre (tableau 1). Deux États membres – la Suède avec 55,2 % et le Danemark avec 52 % – affichent un taux supérieur à 50 % du PIB. Entre 50 et 40 %, on trouve par ordre décroissant la Finlande, la Belgique, l'Autriche, la France (45,5 %), les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Italie et l'Allemagne. Enfin, trois pays se situent très largement sous les 40 % : le Royaume-Uni (35,9 %), l'Espagne (35,2 %) et l'Irlande (34,5 %). L'interprétation de ces chiffres requiert cependant une certaine prudence (cf. Pour comprendre ces résultats).

La répartition entre impôts et cotisations sociales diffère aussi dans de grandes proportions (tableau 2). Le poids des impôts est toujours supérieur à celui des cotisations, le cas extrême étant celui du Danemark : les impôts correspondent à plus de la moitié du PIB danois, soit le taux le plus élevé de l'Union (50,4 %) ; *a contrario*, ce pays détient aussi le record des plus faibles cotisations sociales (1,7 %). En matière d'impôts, les pays nordiques ainsi que le Luxembourg, la Belgique,

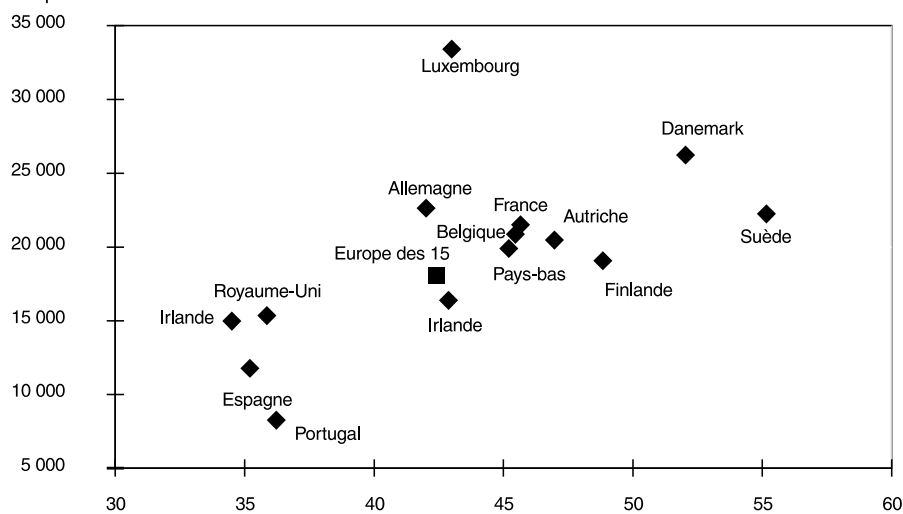
l'Irlande, l'Autriche, l'Italie et le Royaume-Uni dépassent le taux moyen de l'Union (27,2 %). Pour ce qui est des cotisations sociales, la France enregistre le taux le plus élevé (19,5 %). La part des cotisations est égale ou supérieure à la moyenne communautaire (15,3 %) dans cinq autres États membres : par ordre décroissant, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche, la Belgique et la Suède.

Le PIB par habitant (en écus) et le taux

des prélèvements obligatoires sont nettement et positivement corrélés (graphique 3). Dans l'Union européenne, les prélèvements fiscaux et sociaux semblent donc plus importants dans les pays ayant un niveau de vie élevé. Enfin, il existerait *a priori* une faible corrélation négative entre la croissance réelle moyenne du PIB et le taux moyen des prélèvements obligatoires dans les États membres de l'Union (graphique 4).

### ③ PIB par habitant et taux des prélèvements obligatoires dans les États membres de l'Union européenne, 1996

PIB par habitant en écus



Taux des prélèvements obligatoires en % du PIB

Source : eurostat

### ② Part des impôts et des cotisations sociales dans le PIB des États membres de l'Union européenne

En %

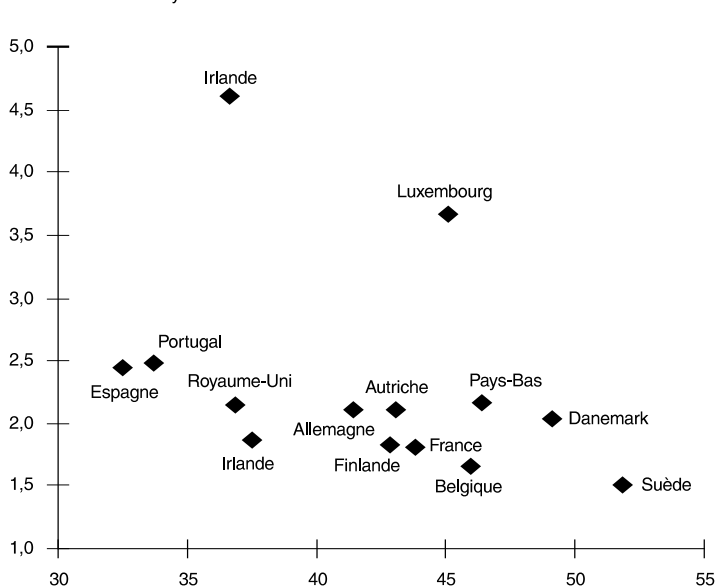
	Impôts		Cotisations sociales	
	1995	1996	1995	1996
Allemagne	24,3	23,3	18,3	18,7
Autriche	28,3	29,7	15,9	16,0
Belgique	31,2	31,6	15,8	15,4
Danemark	49,7	50,4	1,6	1,7
Espagne	22,4	22,4	12,6	12,8
Finlande	32,1	34,6	14,7	14,3
France	25,2	26,0	19,3	19,5
Grèce	:	:	:	:
Irlande	29,3	29,7	5,2	4,9
Italie	27,8	28,1	13,1	14,8
Luxembourg	32,2	31,7	11,7	11,3
Pays-Bas	26,2	27,1	19,0	18,1
Portugal	24,7	:	11,5	:
Royaume-Uni	29,7	29,6	6,4	6,3
Suède	36,8	39,9	14,1	15,3
<b>Europe à 15</b>	<b>27,0</b>	<b>27,2</b>	<b>15,0</b>	<b>15,3</b>

: donnée non disponible

Source : eurostat

### ④ Croissance réelle moyenne du PIB et taux moyen des prélèvements obligatoires dans les États membres de l'Union européenne, 1980-1996

Croissance réelle moyenne du PIB en %



Taux moyen des prélèvements obligatoires en % du PIB

Source : eurostat

## Pour comprendre ces résultats

### Quelques précisions méthodologiques

– Les chiffres de la présente publication, en partie provisoires pour les années les plus récentes, sont ceux transmis à Eurostat par les instituts statistiques des États membres. Ils ont été élaborés selon les règles du Système européen de comptes économiques intégrés, deuxième édition (SEC 79). Les données relatives aux impôts comprennent aussi ceux perçus pour le compte de l'Union européenne (droits de douane, prélèvements agricoles, recettes dérivées de l'assiette TVA, etc.).

– Pour le calcul de la *moyenne européenne* de l'année 1996, qui ne couvre pas la Grèce et le Portugal, on a ajouté à la moyenne générale de 1995 la moyenne des augmentations observées en 1996 dans tous les autres États membres en les pondérant par le poids respectif de chacun de ceux-ci dans le PIB de l'Union. La même méthode a été appliquée pour le calcul des moyennes des années 1980 à 1989, 1991 et 1995 pour lesquelles les données pour la Grèce ne sont pas non plus disponibles. Le poids de cette dernière dans le PIB communautaire étant faible, ce mode de calcul n'influence guère la moyenne communautaire.

– Dans la majorité des tableaux, les valeurs sont exprimées en « % du PIB ». Sauf lorsqu'il s'agit de calculer la moyenne communautaire, cela permet de réduire l'influence des variations des taux de change.

– Les données pour l'Allemagne à partir de 1991 intègrent les nouveaux Länder.

## La signification du taux des prélèvements obligatoires

Dans le cadre du débat sur le rôle de l'État au sein de l'économie, le taux des prélèvements obligatoires (impôts+cotisations sociales / PIB) est souvent considéré comme un indicateur soit de la participation du secteur public à la vie économique, soit du poids de l'impôt pour les citoyens et les entreprises. Semblables conclusions ne sont cependant valables qu'assorties de certaines réserves, le taux des prélèvements fiscaux et sociaux n'intégrant pas tous les paramètres économiques.

C'est ainsi, par exemple, qu'il est possible de faire baisser le taux des prélèvements en finançant les dépenses publiques par l'emprunt plutôt que par l'impôt. En procédant de la sorte, on ne fait cependant que différer dans le temps l'augmentation du taux des prélèvements puisque l'emprunt devra en tout état de cause être remboursé dans les périodes suivantes.

Par ailleurs, l'organisation des mécanismes de redistribution peut influencer sur la mesure des prélèvements obligatoires. Par exemple, le fait que la politique familiale soit mise en œuvre par le biais d'allocations familiales ou au travers d'une réduction d'impôts n'a aucune incidence financière pour le contribuable, mais influence assurément le niveau des prélèvements fiscaux, lequel sera inférieur dans le second cas.

Finalement, il n'apparaît pas pertinent de tirer des conclusions sur le degré de participation de l'État à la vie économique à partir du seul taux des prélèvements obligatoires car l'influence du secteur public ne se trouve pas uniquement reflétée au travers du budget.

## Pour en savoir plus

Le présent numéro d'*Insee première* reprend un texte publié par Eurostat début septembre 1997 dans la série *Statistiques en bref* (thème *Économie et finances*, n° 28/97) sous le titre « **Impôts et cotisations sociales dans l'Union européenne – Premiers résultats pour 1996** ». Si, pour des impératifs de présentation et de lisibilité, le commentaire a été quelque peu remanié et certains tableaux et graphiques supprimés, les données chiffrées sont rigoureusement identiques.

Des données beaucoup plus détaillées couvrant la période 1970-1996 sont disponibles dans la base de données *New Cronos* dont les références peuvent être obtenues à l'adresse suivante : *Insee Info Service – Data Shop Eurostat*, tél 01-53 17 89 43/45, fax 01-53 17 88 22.

Pour de plus amples renseignements concernant la méthodologie appliquée ou les chiffres publiés, veuillez contacter *Torsten Peters*, Eurostat-B2, L-2920 Luxembourg, tél. (352) 43 01 32 068, e-mail : [torsten.peters@eurostat.cec.be](mailto:torsten.peters@eurostat.cec.be) ou *Claude Hublart*, Eurostat-B2, L-2920 Luxembourg, tél. (352) 43 01 34 256, fax (352) 43 01 33 879, e-mail : [claud.hublart@eurostat.cec.be](mailto:claud.hublart@eurostat.cec.be).

Voir aussi :

« Les dépenses de protection sociale dans l'Union européenne », *Insee première*, n° 526, Juin 1997.

## A RETOURNER A : INSEE-CNGP, B.P. 2718, 80027 AMIENS CEDEX 01

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 1997

1 an, 60 numéros = 530 F (France)     663 F (Europe)     827 F (Reste du monde)

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en Francs par chèque à l'ordre de l'INSEE : \_\_\_\_\_ F.

Date : \_\_\_\_\_ Signature

Direction Générale :

18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Paul Champsaur

Rédacteur en chef :

Baudouin Seys

Rédacteurs : J-W Angel,

C. Dulon, A.C. Morin, S. Tagnani

Maquette : P. Landais

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 1997